

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15

Séance du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt

Et le vingt-neuf juin à 21 heures

Date de la convocation : 22/06/2020

Date d'affichage :

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou
Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°45-2020

Vote du Budget primitif général de la commune – Exercice 2020

Madame RAMONDENC Viviane, adjoint aux finances, présente les propositions budgétaires pour l'exercice 2020 préparées par Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

✓ **Adopte** le budget primitif général de la commune pour l'exercice 2020 qui s'équilibre de la façon suivante

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	MONTANT
DEPENSES	698 712 euros
RECETTES	698712 euros

SECTION D'INVESTISSEMENT

	MONTANT
DEPENSES	996 584 euros
RECETTES	996 584 euros

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

✓

Le budget primitif de la commune pour 2020 est annexé à la présente délibération

*Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

*Le Maire,
Patrick RIVEMALE*

